

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 29 septembre 2020

\*\*\*\*\*

N° 2020 - 25

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt, le 29 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	13	
<b>Votants :</b>	14	
<b>Nombre de voix :</b>	18	
<b>Date de la convocation :</b>	22 septembre 2020	

**Présents :** Mmes BOURDONCLE et PALMIE, MM. ARLANDES, BESSEDE, DEPRINCE, MERIEL, PORTAL, REGAMBERT, RONCHI, ROUMIGUIE, SALOMON, VERIL et WEILL (pouvoir de Mme BAREGES).

**Absents excusés :** M. HEBRARD

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Payeur Départemental)  
Mme LAYMAJOUX (Direction de l'Environnement-Conseil Départemental)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET : ELECTION DU PRESIDENT**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Guy PORTAL, doyen d'âge de l'assemblée qui, après l'appel nominal des membres, déclare installé le nouveau Comité Syndical dans ses fonctions.

Après avoir constaté l'obtention du quorum, il demande à M. Daniel BESSEDE, délégué le plus jeune, de bien vouloir assurer le secrétariat de séance.

Le Comité Syndical désigne 2 assesseurs : Mme Catherine BOURDONCLE et M. Michel RONCHI.

L'élection du Président suit les mêmes règles que celles prévues pour les Conseils Municipaux aux articles L. 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : l'élection se déroule obligatoirement au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Guy PORTAL invite les membres du comité syndical à présenter leur candidature pour l'élection de Président.

Les candidats sont :

- M. Michel WEILL, Conseiller Départemental et Président sortant.

**Premier tour de scrutin :**

Il est procédé au déroulement du vote dans les conditions réglementaires. Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne une enveloppe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de présents : 13
  - Nombre de procuration : 1
  - Nombre d'absentions (conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote) : 0
  - Nombre de voix exprimées (bulletins déposés dans l'urne) : 18
  - Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
  - Nombre de suffrages exprimés : 18
- 
- La majorité absolue est de : 10

Ont obtenu :

- Monsieur Michel WEILL : dix-huit voix

***Monsieur Michel WEILL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président du Syndicat Départemental des Déchets au premier tour de scrutin et a été installé.***

***Monsieur Michel WEILL a déclaré accepter d'exercer cette fonction et assure la présidence de la séance.***

\*  
\*\*

Fait et délibéré le 29 septembre 2020

Le Président,  
Michel WEILL

